

9730425Z
ACADEMIE DE LA GUYANE
LYCEE PROFESSIONNEL RAYMOND TARCY
4401 AV GASTON MONNERVILLE
97320 ST LAURENT DU MARONI
Tel : 0594279796

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2016
Réuni le : 30/11/2016
Sous la présidence de : Guillaume-Claude Sauveur
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2016
Numéro de la DBM : 8
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration adopte la DBM N°8 pour vote.
Elle consiste en un prélèvement sur Fonds pour l'acquisition d'un copieur

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0